



Dérogation mineure à un règlement d’urbanisme

Conformément à l’article 145.6 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 4 février 2025 à 19 h**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

District électoral de Chavigny

La nature de la dérogation demandée vise la construction d’un bâtiment principal multifamilial composé de 80 logements sur une propriété résidentielle qui ne serait pas conforme aux dispositions réglementaires suivantes :

Élément dérogatoire	Règlement et zone visés	Norme prescrite	Dérogation demandée
Marge de recul avant maximale	Normatif (2021, chapitre 126) RES-2280	8 m	8,2 m et 10,5 m
Emplacement de la porte d’entrée principale		une porte d’entrée principale sur la façade avant principale pour desservir l’ensemble du bâtiment	une porte d’entrée principale sur la façade latérale pour desservir l’ensemble du bâtiment
Implantation d’une aire de stationnement		Les aires de stationnement sont interdites dans toute partie d’une cour avant située devant une façade avant du bâtiment principal	Partie de l’aire de stationnement en cour avant secondaire devant une partie de la façade avant secondaire
Nombre de case de stationnement		1,5 case par logement	1,58 case par logement
Végétalisation des grandes aires de stationnement		Une aire de stationnement de 4000 m ² à 9999 m ² doit être composée de 10 % d’aménagement durables	0 %
Emplacement du numéro civique		Façade avant principale	Façade avant secondaire

L’immeuble affecté par cette demande est le lot 6 612 923, qui sera incessamment morcelé pour former les lots connus sous les numéros 6 633 776 et 6 633 777 du cadastre du Québec. Il est situé en bordure du boulevard du District, adjacent au 2165 de la rue des Loyaux.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu’il statue sur celle-ci, en se présentant à la salle du Conseil de l’hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l’heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 18 janvier 2025.

M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002